



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC  
PROCÈS-VERBAL DE LA 15<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
TENUE LE SAMEDI 28 AOÛT 2021, À LA CHAPELLE DU LAC BLANC

Aucune AGA n'a été tenue en 2020 en raison de la Covid et l'AGA de 2021 a été reportée au 28 août en raison des règles sanitaires trop strictes du printemps 2021.

**Présences des membres du C.A. :**

France St-Germain, présidente  
Gilbert Lavoie, vice-président  
Josée Groleau, trésorière  
Lise Bérubé, directrice  
France Rochon, directrice  
Bruno Lacasse, directeur  
Denis Gauvin, membre honoraire  
Michel Pleau, membre honoraire  
Johanne Provencher, secrétaire

**Projet d'ordre du jour**

---

1. Vérification du quorum
2. Mot de bienvenue et remerciements
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 8 juin 2019
5. Rapport d'activités 2019-2021
6. Adoption des actions prioritaires 2021
7. Adoption de l'état des résultats financiers 2020
8. Adoption des prévisions budgétaires 2021
9. Parole au public- autres sujets
10. Période d'élections (6 postes à confirmer + 1 poste à combler)
11. Allocutions du maire sortant (Guy Germain) et des deux conseillères assignées aux lacs (Louise Magnan et Shirley Drouin)
12. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Vérification du quorum**

Après vérification, la secrétaire Johanne Provencher confirme que l'assemblée a quorum puisque 35 membres sont présents (voir liste ci-jointe).

**2. Mot de bienvenue**

La présidente France St-Germain ouvre l'assemblée à 10h07 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle présente les membres du Conseil d'administration. Elle remercie M. Jérôme Denis et ses associés pour son accueil à la chapelle du Lac Blanc, M. Bruno Lacasse et son équipe de bénévoles qui ont préparé le dîner hot-dogs qui suivra, M. Paul Asselin et sa conjointe Nathalie pour le café, M. Philippe Desrosiers pour la commandite en bière et la Municipalité de Saint-Ubalde pour l'impression des documents. Elle rappelle que du café est offert aux personnes présentes et qu'une toilette est disponible à l'extérieur.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente procède à la lecture du projet d'ordre du jour et précise que Mme Louise Magnan ne sera pas présente aujourd'hui pour des raisons de santé.

**RÉSOLUTION NO AGA 210828-01** : Sur proposition de Pierre Michaud, appuyée par Jean-Pierre Fredette, le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé. [Unanimité]

**4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 8 juin 2019**

Le procès-verbal de l'AGA de 2019 ayant été rendu disponible (par courrier ou sur le site de l'ARLB) depuis plusieurs semaines, nous nous dispensons de la lecture du document. Tous les participants sont d'accord. Aucun ajout n'est fait au procès-verbal.

**RÉSOLUTION NO AGA210828-02** : Sur proposition de Eugène Pleau, appuyée par Nicolas Sapp, le procès-verbal est adopté tel que rédigé. [Unanimité]

**5. Rapport d'activités 2019-2021**

Le rapport d'activités 2019-2021 a été envoyé à tous les participants avant la présente réunion, mais la présidente explique et clarifie les principales activités qui ont occupé les membres du C.A. dans les deux dernières années : tournée des riverains, conception de la carte de navigation écoresponsable, installation des bouées, surveillance du myriophylle à épis par l'Équipe-Sentinelle, collaboration avec la Municipalité pour l'implantation du Règlement 242 sur le lavage obligatoire des bateaux, projet de revégétalisation des berges, augmentation du nombre de communiqués aux membres, sondage auprès des riverains, pour ne nommer que ceux-là.

**6. Adoption des actions prioritaires 2021**

Après discussion, les priorités suivantes font l'objet d'une proposition d'acceptation :

- **Développement de l'Association**

- 1.1 Maintenir et augmenter le membership

- 1.1.1 en informant les riverains (site web, FB, communiqués) sur différentes activités (15<sup>ème</sup> anniversaire, AGA, etc...) ainsi que sur les différents enjeux entourant la protection du lac et de son environnement (séances d'information, sondage, feuillets informatifs, articles, vidéos)

- 1.1.2 en sollicitant de nouveaux partenaires

- les commerces locaux (membres affaires)
      - les plaisanciers de la marina du Camping du Lac Blanc

- **Amélioration de la qualité de l'eau du lac**

- 2.1 Maintenir l'alerte et mettre en place des actions pour prévenir l'invasion d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dont le **myriophylle à épis** :

- 2.1.1 Poursuivre la collaboration avec la Municipalité pour la mise en œuvre du règlement #242 pour contrôler l'accès au lac et le lavage obligatoire des embarcations (projet-pilote)

- 2.1.2 Poursuivre les activités de surveillance pour repérer l'apparition, s'il y a lieu, des EEE à différents endroits stratégiques du lac.

- 2.2 Poursuivre le projet de renaturalisation des bandes riveraines, en collaboration avec la CAPSA et la Municipalité, et en publiciser les résultats.

- 2.2.1 Lancer l'opération "Belle et bonne rive"

- **Utilisation éco-responsable et sécuritaire du lac par tous les usagers**

- 3.1 Afin de poursuivre nos actions de sensibilisation aux différents impacts de la navigation, expérimenter l'installation de bouées de renseignements sur le lac pour identifier les zones sensibles à protéger

- 3.2 Amorcer la démarche d'analyse de la capacité portante du lac (en regard de la sécurité nautique) et explorer la possibilité de procéder à l'évaluation globale de la qualité de l'eau du lac, en collaboration avec la Municipalité et la CAPSA

- 3.3 Convenir avec la patrouille nautique de la Sûreté du Québec de surveillances accrues sur le lac

**RÉSOLUTION NO AGA210828-03** : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Eugène Pleau, il est résolu d'adopter l'ensemble des priorités 2021. [Unanimité]

## 7. Adoption de l'état des résultats financiers 2020

La trésorière Josée Groleau présente le bilan financier pour l'exercice se terminant le 30 avril 2021 et fournit les explications qui s'y rattachent. Les revenus (incluant l'encaisse à la fin de l'année précédente) ont atteint 10 435\$; les dépenses, 6503\$, laissant une encaisse disponible en fin d'année de 3932\$. Elle explique que la pandémie a fait en sorte que plusieurs dépenses courantes n'ont pas été effectuées, comme les frais de déplacement des membres du CA pour leurs réunions ainsi que les frais liés à l'AGA et aux activités sociales.

**RÉSOLUTION NO AGA210828-04** : Sur proposition de Geneviève Gélinas, appuyée par Nancy Gélinas, l'état des résultats financiers 2020 est adopté tel que présenté. [Unanimité]

## **8. Adoption des prévisions budgétaires 2021**

Les prévisions budgétaires 2021 sont exposées par la trésorière. Les revenus sont estimés à 7732\$.

**RÉSOLUTION NO AGA210828-05** : Sur proposition de Louis-Philippe Blouin, appuyée par Jean-Pierre Fredette, les prévisions budgétaires 2021 sont adoptées telles que présentées. [Unanimité]

## **9. Parole au public – autres sujets**

1) Diane Lefebvre demande si la Sûreté du Québec est venue patrouiller sur le lac cet été. Réponse : oui, à deux reprises, le samedi en juillet. Le CA s'est fait un devoir de leur démontrer que la navigation sur notre lac n'est plus ce qu'elle était et que leur présence était hautement nécessaire.

2) Nicolas Sapp demande si le zodiac acheté par la Municipalité est en fonction. Réponse : non, car ils attendent encore la livraison de l'embarcation. Ce sont les pompiers volontaires qui sont supposés l'utiliser pour effectuer un suivi sur le Règlement 242; on peut penser que ce sera en fonction l'été prochain.

3) Daniel Gingras apporte deux commentaires : il a remarqué un certain changement dans les comportements des utilisateurs d'embarcations motorisées et les en remercie. Il se dit par ailleurs d'accord à intégrer les saisonniers du camping comme membres de notre Association, car après tout, nous partageons le même lac.

4) Nicolas Sapp demande si une sensibilisation auprès des propriétaires du camping pourrait être faite afin qu'ils sensibilisent les locataires de planches à pagaie qu'il n'est pas vraiment sécuritaire de s'aventurer dans le milieu du lac. Réponse : nous prévoyons tenir une rencontre officielle avec les nouveaux propriétaires cet automne et ce point sera abordé.

5) Philippe Desrosiers demande s'il ne serait pas possible de mettre une pancarte à l'entrée de la baie de la décharge invitant les usagers à ne pas faire de vagues à cet endroit car selon lui, la bouée ne suffit pas. Réponse : oui, nous l'envisageons. Il demande si la station de lavage des bateaux a été ouverte cet été. Réponse : oui, sur appel. Nous n'avons pas encore les chiffres officiels sur son utilisation. Il demande aussi si les planches à pagaie passent par la station de lavage. Réponse : pas les planches gonflables puisque la force de la machine à pression et la température de l'eau pourraient les endommager.

6) Sylvie Drouin déplore que de trop nombreuses embarcations viennent s'ancrer dans la baie de la décharge, parfois à quelques mètres des quais des riverains qui y vivent. Ceci a malheureusement donné lieu à quelques échanges acrimonieux entre eux.

7) Sandra Tremblay déplore que de trop nombreux conducteurs de moto-marines viennent encore tourner à grande vitesse dans la baie du Domaine, en dépit de la présence des bouées.

8) Steve Durocher demande si une action est prévue dans le cas des propriétaires de chalets de deuxième rangée qui veulent installer un quai sur le lac. Réponse : le CA est très préoccupé par cette situation et a déjà commencé à en discuter avec la Municipalité. La présidente ajoute que nous procédons en ce moment à une étude sur la capacité portante du lac, ce qui nous donnera des arguments en faveur d'une limitation de la circulation sur le lac.

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC**  
**Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le samedi 28 août 2021**

9) Pierre Michaud demande si une revégétalisation des berges de la Rivière-des-Pins est prévue à court terme puisqu'elle est le principal tributaire de notre lac. Réponse : des négociations sont présentement en cours à ce sujet avec les nouveaux propriétaires.

10) Bruno Paquet demande si les propriétaires du camping sont membres de l'Association. Réponse : oui.

11) Nicolas Sapp déplore le fait que l'Association doive travailler pour les 35% de propriétaires d'embarcations qui n'ont pas enregistré leur bateau et qui ne sont probablement pas dans la salle ce matin.

12) Diane Sanfaçon déplore le fait que le Camping ne cesse de s'agrandir et demande si la Municipalité peut intervenir. Réponse : le maire sera avec nous dans quelques minutes et la question pourra lui être posée.

13) Magda Chabot informe les personnes présentes qu'elle et son conjoint travailleront encore au traçage des pistes de ski de fond sur le lac l'hiver prochain et demande aux riverains de ne pas rouler en motoneige dans ces pistes. Des affichettes seront d'ailleurs installées à cet effet.

## 10. Période d'élections

Il est demandé à Denis Gauvin d'agir comme président d'élections. Il nous explique la situation particulière qui prévaut cette année en raison de l'annulation de l'AGA de l'an dernier. Les mandats de France St-Germain, Johanne Provencher, Réjean Sylvestre et Louise Magnan venaient à échéance en juin 2020 : Mmes St-Germain et Provencher ont accepté de poursuivre leur mandat pour deux ans alors que M. Sylvestre et Mme Magnan n'ont pas renouvelé leur mandat, ce qui laissait deux postes vacants, mais M. Bruno Lacasse s'est joint au CA en octobre 2020. Les mandats de ces trois personnes se termineront donc en juin 2022. Et en juin 2021, c'était au tour des mandats de Gilbert Lavoie, France Rochon et Josée Groleau de prendre fin: Gilbert Lavoie et France Rochon ont accepté de poursuivre leur mandat pour deux ans, mais Josée Groleau a annoncé son intention de ne pas renouveler. Mme Groleau a été remplacée par Mme Lise Bérubé en juillet 2021 et agit déjà comme trésorière. Ce qui, pour finir, nous laisse un poste à combler et six postes à confirmer.

L'assemblée doit maintenant entériner les mandats des administrateurs qui poursuivent.

**RÉSOLUTION NO AGA210828-06** : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Donald Asselin, il est résolu de nommer **France St-Germain** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**RÉSOLUTION NO AGA210828-07** : Sur proposition de Nicole Authier, appuyée par Daniel Perron, il est résolu de nommer **Johanne Provencher** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**RÉSOLUTION NO AGA210828-08** : Sur proposition de Diane Lefebvre, appuyée par Daniel Perron, il est résolu de nommer **Gilbert Lavoie** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**RÉSOLUTION NO AGA210828-09** : Sur proposition de Sandra Tremblay, appuyée par Nicole Authier, il est résolu de nommer **France Rochon** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC**  
**Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le samedi 28 août 2021**

L'assemblée doit maintenant entériner les mandats des administrateurs qui se sont joints au CA depuis l'AGA de 2019 :

**RÉSOLUTION NO AGA210828-10** : Sur proposition de Geneviève Gélinas, appuyée par Daniel Gingras, il est résolu de nommer **Bruno Lacasse** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**RÉSOLUTION NO AGA210828-11** : Sur proposition de Eugène Pleau, appuyée par Francine Sauvageau, il est résolu de nommer **Lise Bérubé** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

Puisqu'il reste encore un poste vacant, Denis Gauvin demande aux personnes présentes si l'une d'entre elles se porte volontaire pour combler le septième poste toujours vacant au CA. Aucune main levée.

Fin de la période d'élections.

#### **11. Allocution du maire sortant (Guy Germain) et de l'une des deux conseillères assignées aux lacs (Shirley Drouin)**

Le maire rappelle que son administration a la protection des lacs à cœur comme le démontre l'adoption du Règlement 242 cet hiver. La Municipalité contribue également à la revégétalisation des berges des lacs. La question des chalets de deuxième rangée est une problématique dont il compte discuter dans les prochains mois. Il mentionne également la question des fosses septiques comme étant une priorité pour son administration; il y a 729 fosses septiques sur tout le territoire de Saint-Ubalde et il aimerait pouvoir donner une priorité à l'inspection des fosses sur les rives des lacs. Un comité est sur le point d'être formé pour étudier la question. Il aimerait aussi pouvoir remettre une certification aux propriétaires de fosses septiques conformes. Mme Shirley Drouin, quant à elle, souligne le travail de Mme St-Germain pour sensibiliser les élus à la cause des riverains.

Nous passons à la période des questions adressées à ces deux élus :

1) Sylvie Drouin questionne le niveau de conformité du site d'enregistrement des embarcations car elle est sous l'impression que n'importe qui autre qu'un résident de Saint-Ubalde pourrait enregistrer une embarcation en communiquant des informations erronées sur la force de leur moteur. Réponse des élus : nous comptons sur l'arrivée du zodiac pour pouvoir déployer une équipe chargée de la vérification mais c'est remis à l'an prochain. Un bilan de l'an un de ce nouveau règlement sera fait cet automne et cette question sera regardée de plus près.

2) Sandra Tremblay demande quelle est la réglementation de la Municipalité concernant la location des chalets car elle a eu connaissance de locations à court terme qui ont engendré beaucoup de désagréments pour les riverains voisins. Réponse des élus : le maire confirme que les locations sont autorisées pour des périodes de 31 jours et plus. Il a lui aussi été mis au courant de ces incidents et rappelle qu'une plainte écrite doit être envoyée à la Municipalité pour qu'ils puissent intervenir mais il a déjà demandé à leur inspecteur municipal de s'intéresser à la question.

3) Louis-Philippe Blouin demande si le programme de financement pour la mise aux normes des fosses septiques est encore en vigueur car il s'est fait répondre par un employé de la Municipalité que le programme avait été aboli. Réponse des élus : le programme de financement est encore en vigueur jusqu'en 2023 mais un comité sera formé sous peu pour étudier la question sur la procédure à adopter pour procéder à l'inspection des fosses septiques.

4) Nicolas Sapp remercie les élus pour l'adoption du Règlement 242 mais s'interroge sur le mode de fonctionnement de la station de lavage. Réponse des élus : la Municipalité n'avait pas les moyens d'y mettre un préposé à temps

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC**  
**Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le samedi 28 août 2021**

plein, donc c'est le mode sur appel qui a été privilégié. Par ailleurs, un système de contrôle électronique de la barrière du débarcadère devait être en fonction cet été mais il y a eu un pépin, donc le maire aimerait beaucoup que ce système soit en fonction pour l'été 2022. Et le bilan de toutes les opérations de la station de lavage sera fait cet automne.

5) Pierre Michaud demande à quoi sera affecté l'argent recueilli grâce à la vente des vignettes. Réponse des élus : ces sommes seront entièrement et uniquement dédiées à la protection des lacs.

6) Philippe Desrosiers demande pourquoi les planches à pagaie des campeurs ne sont pas lavées au camping même, sur la portion de terrain où les roulotte effectuent leur vidange. Réponse des élus : ça a été envisagé mais les nouveaux propriétaires avaient d'autres priorités ce printemps. La question sera ramenée cet automne lors du bilan du nouveau règlement.

7) Daniel Gingras ne voit pas de problème à ce que la station de lavage ne soit pas en opération à temps plein, ça veut dire que les bateaux restent au lac Blanc. Il précise par ailleurs qu'il a très hâte d'obtenir un certificat de conformité pour sa fosse septique. Réponse des élus : c'est notre principale priorité des prochains mois.

8) Josée Groleau fait remarquer qu'il y a beaucoup de petites embarcations (chaloupes) dotées de petits moteurs stationnées sur les berges de la marina du camping, augmentant ainsi le nombre d'embarcations de la marina, et que ce n'était pas ainsi l'an dernier. Réponse des élus : les nouveaux propriétaires du camping ont demandé à agrandir la marina mais cette demande leur a été refusée. Ils vont vérifier ce qui en est.

9) Pierre Michaud se dit très préoccupé par l'expansion du camping et demande si la Municipalité a un contrôle sur cette question. Réponse des élus : les propriétaires du camping peuvent s'adresser directement au ministère des Terres et Forêts et la Municipalité n'a à peu près rien à dire. En revanche, la Municipalité peut passer par le ministère de l'Environnement. Nicolas Sapp invite la Municipalité à exercer des pressions sur ce ministère pour limiter l'expansion du camping.

10) Roger Matte demande si n'importe qui, autre qu'un résident de Saint-Ubalde, peut mettre son bateau à l'eau au Lac Blanc. Réponse des élus : oui, s'il s'est conformé au nouveau règlement en passant par la station de lavage et en achetant sa vignette. Le maire estime qu'à \$300 pour une journée, c'est assez dissuasif. Sandra Tremblay s'en dit étonnée car elle était convaincue que seuls les résidents de Saint-Ubalde pouvaient venir sur nos lacs et c'est ce qu'elle a toujours dit à ses clients désireux d'acheter une propriété sur le bord du lac Blanc.

11) Louis-Philippe Blouin demande si l'analyse de la capacité portante du lac est faite conjointement avec la Municipalité. Réponse de la présidente de l'ARLB : non, mais ils seront informés des résultats.

12) Réjean Léger demande si le « pit de sable » à côté du camping appartient à la Municipalité car il estime que celle-ci devrait agir puisqu'il y a de plus en plus de moto-cross qui y circulent et le haut du pit sert de dépotoir et à y faire des feux. Réponse des élus : non, il n'appartient pas à la Municipalité mais portera attention à ce qui s'y passe.

13) Donald Asselin demande pourquoi le Règlement 242 a été voté en faisant une distinction entre les forces de moteur? Réponse des élus : parce qu'il est prouvé et évident que les plus gros moteurs font davantage de dégâts aux rives de nos lacs.

14) Sylvie Drouin demande si la Municipalité a un quelconque pouvoir de contrôler l'expansion du camping. Réponse des élus : la Municipalité a un pouvoir très limité puisque c'est le Ministère des Terres et Forêts qui décide; toutefois, la Municipalité peut émettre son avis sur une telle demande. Mme Drouin propose que l'ARLB signe une lettre stipulant qu'elle appuie la Municipalité afin de stopper l'expansion du camping.

**12. Remerciements et levée de l'assemblée**

La présidente remercie tous les participants pour leur présence et leur participation à cette assemblée générale. Un dîner hot-dogs attend les participants qui le désirent.

**RÉSOLUTION NO AGA210828-13** : Sur proposition de Daniel Perron, appuyée par Pierre Michaud, l'assemblée est levée à 12h15. [Unanimité]

La secrétaire d'assemblée,

Johanne Provencher

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC**  
**Procès-verbal de la 15<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le samedi 28 août 2021**

**PRÉSENCES AGA DU 28 AOÛT 2021**

Denis, Justin	Diane Sansfaçon
St-Germain, France	Benoît Lamontagne
Gauvin, Denis	Nicolas Sapp
Fougères, Guylaine	Magda Chabot
Asselin, Alain	Julie Pouliot
Provencher, Johanne	Sylvie Drouin
Gilbert Lavoie	Philippe Desrosiers
Donald Asselin	Daniel Perron
Bruno Lacasse	France Lavallée
Kathia Gauthier	Sandra Tremblay
Josée Groleau	Marie-Josée Labbé
Steeve Durocher	Danielle Gauvin
France Rochon	Marie-P. Bélanger
Louis-Philippe Blouin	Réjean Léger
Bruno Paquet	Claire Jutras
Eugène Pleau	Jérôme Denis
Michel Pleau	Serge Cauchon
Denis Laflamme	Nancy Robert
Geneviève Cossette	
Geneviève Gélinas	
Nancy Gélinas	
Pierre Michaud	
Nicole Authier	
Jean-Pierre Fredette	
Gilles Portelance	
Christian Perron	
Diane Lefebvre	
Sylvain Tassé	
Vincent Labrie	
Francine Sauvageau	
Daniel Gingras	
Serge Cauchon	
Donald McCormick	
Michel Cloutier	
Aline Girard	
Roger Matte	
René Hamelin	
Mariette Cauchon	
Jacques Villeneuve	
Lise Bérubé	